

<b>SÉANCE ORDINAIRE DU</b> <b>5 septembre 2017</b>
---

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 5 septembre 2017 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Monsieur François Trépanier  
 District No 2 - Madame Annie Rodrigue  
 District No 3 - Madame Émilie Roberge  
 District No 4 - Madame Claudia Vachon  
 District No 5 - Monsieur Claude Duchesne  
 District No 6 - Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Kaven Mathieu, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Kaven Mathieu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
  - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 14 août 2017
  - 3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 30 août 2017
4. Dossiers en cours
  - 4.1 \_\_\_\_\_
  - 4.2 \_\_\_\_\_
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
  - 5.1 Comptes à payer
  - 5.2 Approbation du projet d'entente pour le regroupement des OMH
  - 5.3 Augmentation de salaire - Brigadière
  - 5.4 Adoption d'un règlement remplaçant le règlement 2017-201
  - 5.5 Renouvellement assurances collectives
6. CORRESPONDANCE
7. LOISIRS ET CULTURE
  - 7.1 Location du casse-croûte du Centre des loisirs Desjardins
  - 7.2 Acceptation soumissions -Offre services professionnels travaux Centre Desjardins

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Acceptation rapport stratégie d'eau potable
- 8.2 Appel d'offres - Cueillette et transport matières résiduelles et gros rebuts

9. INCENDIE

- 9.1 Signature protocole d'entente Promutuel Assurance Beauce-Etchemins - Visibilité sur simulateur incendie

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. Prochaine séance

12. Levée de la séance

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

17-09-6978

**ADOPTÉ**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES SUIVANTES

3.1 **SÉANCE ORDINAIRE du 14 août 2017**

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 14 août 2017 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 14 août 2017.

17-09-6979

**ADOPTÉ**

3.2 **SÉANCE SPÉCIALE du 30 août 2017**

La lecture du procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 30 août 2017 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par madame Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 30 août 2017.

17-09-6980

**ADOPTÉ**

4. DOSSIERS EN COURS

**M. François Baril** nous informe sur :

La soirée du dernier Mardi de la Culture, le 29 août dernier, fut un succès. Lors de cette soirée, il y avait un atelier sur les Incroyables Comestibles. Les gens ont le goût d'y participer pour l'avenir.

Regroupement des OMH : une résolution sera adoptée lors de la

présente séance.

Locataires : Nouveaux représentants sur le conseil d'administration de l'OMH.

**Mme Annie Rodrigue** nous informe sur :

Mardis de la Culture : le dernier a eu lieu et plusieurs activités connexes y étaient tenues.

La bibliothèque a une nouvelle page facebook, madame Rodrigue invite les gens à la consulter.

Chambre de Commerce : une rencontre aura lieu sous peu.

**Mme Claudia Vachon** nous fait un suivi :

Le Centre Desjardins devrait ouvrir le 10 septembre prochain;

La Maison des Jeunes : il y aura une réunion du conseil d'administration cette semaine

**M. Claude Duchesne** nous informe sur :

Une sortie incendie a eu lieu pendant le mois;

La nouvelle citerne est avancée à 50% de son montage;

Travaux publics :

Eau : pompe brûlée, il y a eu un délai d'environ 10 jours pour tout repartir

Rue Principale : le dynamitage est débuté, le roc est très dur donc les travaux sont plus lents

**Mme Émilie Roberge** nous apporte des informations sur :

Comité consultatif d'urbanisme ; aucune rencontre

Loisirs : tournois de fin de saison baseball et soccer ont eu lieu, succès dans les deux événements

**M. François Trépanier** nous fait un suivi :

Rien de spécial au cours du dernier mois.

## **5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

### **5.1 Comptes à payer**

CONSIDÉRANT QU'une liste de comptes et de dépenses, datée du 31 août 2017, a été préparée;

CONSIDÉRANT QUE cette liste a été transmise aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par monsieur Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 320 064.99 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois d'août 2017 au montant de 274 988.07 \$ et 45 076.92 \$ pour les prélèvements salaires.

17-09-6981

ADOPTÉ

## 5.2 Approbation du projet d'entente pour le regroupement des OMH

ATTENDU QUE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ADSTOCK, L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DISRAELI, L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'EAST BROUGHTON, L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-JACQUES-DE-LEEDS, L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-JOSEPH-DE-COLERAINE, L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-PIERRE-DE-BROUGHTON ET L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE THETFORD MINES ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes D'ADSTOCK, DE DISRAELI, D'EAST BROUGHTON, DE ST-JACQUES-DE-LEEDS, DE ST-JOSEPH-DE-COLERAINE, DE ST-PIERRE-DE-BROUGHTON ET DE THETFORD MINES un projet d'entente de regroupement des SIX offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

En conséquence, il est proposé par madame Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal d'East Broughton recommande favorablement le regroupement de L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ADSTOCK, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DISRAELI, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'EAST BROUGHTON, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-JACQUES-DE-LEEDS, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-JOSEPH-DE-COLERAINE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-PIERRE-DE-BROUGHTON ET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE THETFORD MINES suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

17-09-6982

ADOPTÉ

## 5.3 Augmentation de salaire - Brigadière

ATTENDU que l'indice des prix à la consommation pour la

période de juillet 2016 à juillet 2017 s'élève à 0.9 % pour le Canada ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter le salaire de la brigadière de l'intersection de la route 112 et de l'avenue du Collège de 1 %.

17-09-6983

ADOPTÉ

#### 5.4 Adoption d'un règlement remplaçant le règlement 2017-201

### Règlement #2017-203

Travaux à réaliser au cours de l'année 2017

Il est proposé par monsieur François Trépanier et résolu à l'unanimité que lors d'une session subséquente le Conseil municipal d'East Broughton adopte le projet de règlement numéro 2017-203 décrétant une dépense de 2 121 000 \$ et un emprunt de 2 121 000 \$ pour effectuer des travaux d'infrastructures en loisirs et des travaux sur les rues Principale-Pelletier et Bernard pour la réfection du service d'aqueduc, l'installation des services d'égouts sanitaires et pluvial et des travaux de voirie.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 30 août 2017;

Le conseil décrète ce qui suit :

#### ARTICLE 1.

Le conseil est autorisé à réaliser les travaux d'infrastructures détaillés dans les annexes « A » et « B », lesquelles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 121 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 121 000 \$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 4. Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement abroge le règlement 2017-201.

ARTICLE 8. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**AVIS DE MOTION DONNÉ LE : 30 août 2017**

**ADOPTÉ LE : 5 septembre 2017**

**PUBLICATION LE 5 septembre 2017**

17-09-6984

**ADOPTÉ**

#### 5.5 Renouvellement police d'assurances collectives

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Directrice générale adjointe à signer le renouvellement de la police d'assurances collectives, laquelle prévoit une hausse de plus de 27 % de la prime actuelle. Des vérifications seront faites afin d'évaluer d'autres possibilités d'abaisser la prime.

17-09-6985

**ADOPTÉ**

### 6. CORRESPONDANCE

**Monsieur Kaven Mathieu donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.**

La SADC nous achemine une invitation à un déjeuner d'information sur le développement durable, animé par monsieur Jean-Pierre Guoin, de ADDERE. Cet événement aura lieu le 20 septembre prochain à l'Auberge la Bonne Mine.

La municipalité de St-Fortunat nous invite à la cinquième édition du méchoui du maire qui aura lieu le 23 septembre prochain.

Le Ministère de la Santé et des Services sociaux nous informe que dans le cadre du programme d'aide financière de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux, une aide financière visant à contrôler les pollens allergènes peut être accordée. La date limite est le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Une résidente nous demande s'il est possible de détruire le trottoir longeant la 10<sup>e</sup> Avenue Nord du côté Est. Cette partie de trottoir est vraiment abîmée et du côté Ouest se trouve un trottoir neuf. De plus, cette suppression permettrait d'élargir la rue à cet endroit. Une réponse sera faite à la résidente, l'informant que nous prenons note de sa demande qui est justifiée.

### 7. LOISIRS ET CULTURE

### 7.1 Location du casse-croûte du Centre des loisirs Desjardins

Il est proposé par monsieur François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'offre d'opération du casse-croûte du centre des loisirs Desjardins et d'autoriser le Directeur des loisirs à signer une entente écrite entre madame Thérèse Gagnon et la municipalité et ce, pour la saison hivernale 2017-2018.

Madame Gagnon s'engage à verser un loyer de 100 \$/mois plus taxes pour la saison hivernale.

17-09-6986

ADOPTÉ

### 7.2 Acceptation soumissions -Offre services professionnels travaux Centre Desjardins

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services professionnels et d'ingénierie de la firme Bouthillette Parizeau pour les travaux de remplacement du système de réfrigération du Centre des loisirs Desjardins au montant de 101 580.16\$. L'autre soumission reçue de Pluritec étant plus élevée, soit un montant de 118 401.26\$.

17-09-6987

ADOPTÉ

## 8. TRAVAUX PUBLICS

### 8.1 Acceptation du rapport Stratégie d'eau potable

Il est proposé par monsieur Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport préparé par le Directeur des Travaux publics intitulé « RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE » pour l'année 2016.

17-09-6988

ADOPTÉ

### 8.2 Appel d'offres - Cueillette et transport matières résiduelles et gros rebuts

Il est proposé par madame Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale adjointe à faire une demande de soumissions pour la cueillette et le transport des matières résiduelles sur son territoire.

Les soumissions devront comprendre cinq (5) options soient :  
 le coût pour l'année 2018,  
 le coût pour les années 2018-2019,  
 le coût pour les années 2018-2019 et 2020,  
 le coût pour les années 2018-2019-2020-2021  
 et le coût pour les années 2018-2019-2020-2021-2022.

17-09-6989

ADOPTÉ

## 9. INCENDIE

### 9.1 Signature protocole d'entente Promutuel Assurance Beauce-Etchemins - Visibilité sur simulateur incendie

ATTENDU la demande effectuée auprès de Promutuel Assurance Beauce-Etchemins en vue d'un partenariat financier relativement à la mise en place d'un simulateur incendie;

ATTENDU la réponse positive de Promutuel Assurance Beauce-Etchemins;

ATTENDU que leur participation s'établit en cinq (5) versements égaux de 3 000\$ par année pendant cinq (5) ans, et ce, pour une visibilité s'échelonnant sur une période de dix (10) ans ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente est à intervenir entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité d'autoriser le Maire et la directrice générale adjointe à signer un protocole d'entente détaillant les conditions de la dite entente à intervenir avec Promutuel Assurance Beauce-Etchemins.

17-09-6990

ADOPTÉ

#### 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions. Il rappelle que dorénavant, la période de questions sera enregistrée et que selon le règlement 94-002, nous limiterons à une question par personne pour un maximum de 30 minutes au total.

Quelques questions furent posées relativement, entre autres :

- Un résident questionne le maire et les élus relativement aux allocations de dépenses pour des réunions locales.
- Un citoyen mentionne que pour le terrain de ses parents, pour l'eau, pas d'autres démarches n'ont été effectuées. Ce sera à vérifier. De plus, ce résident avait mentionné, lors de la précédente séance, posséder un enregistrement vocal d'une conversation qu'il a eu avec l'inspecteur municipal, ce qui s'avère faux en réalité.
- Le Conseil municipal a-t-il des obligations dans le dossier de l'abattoir. Le maire précise que l'abattoir devra être déménagé au 31 décembre 2017.
- Un citoyen s'informe à savoir qui doit faire respecter les stationnements interdits. Cela relève de la SQ et nous les informerons des faits mentionnés.
- Un résident désire connaître le montant total des dépenses engendrées par le dégât d'eau à Pâques.
- Question à savoir si la démolition de la Maison des Jeunes aura lieu dans les heures qui suivront l'adoption de la résolution à cet effet. Le document de travail n'a pas été rendu public à ce moment. Pour l'instant le bâtiment est fermé.

- Un citoyen aimerait avoir plus de détails concernant le point 5.4 de la présente séance, soit l'adoption d'un règlement remplaçant le règlement 2017-201. Le maire explique que c'est un règlement que l'on adopte en modifiant le libellé selon des exigences du MAMOT.

- Un résident veut savoir si le puits fonctionne actuellement. Nous attendons un rapport des Travaux publics à ce sujet.

11. **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 2 octobre 2017 à 19 h 30.

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 15.

17-09-6991

**ADOPTÉ**

---

KAVEN MATHIEU, MAIRE

---

Manon Vachon, Dir. trés. Adjointe